

2M EVOLUTION
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Rue des Hérons
34110 Vic-La-Gardiole
832 836 845 R.C.S. Montpellier

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DÉCISIONS
EXTRAORDINAIRES DU 01 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier février à onze heures,

Monsieur Yannick DE MAISONCELLE, associé unique de la société SASU 2M EVOLUTION, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 1000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 5 Rue des Hérons, 34110 Vic-La-Gardiole, a pris les décisions extraordinaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social

RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'un transfert de siège social au : 90 Rue Théophraste Renaudot - 34430 Saint-Jean-De-Védas à compter du 01/02/2026

En conséquence, l'article des statuts relatif au capital est modifié comme suit :

Le siège social est fixé à : 90 rue Théophraste Renaudot 34430 Saint-Jean-De-Védas

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 01 Février 2026

L'associé unique
Yannick DE MAISONCELLE

